Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La BCV va racheter les bons de participation émis en 2003

Conformément à ce qui avait été annoncé aux actionnaires lors de l'Assemblée générale en avril 2004, la BCV et le Conseil d'Etat du canton de Vaud ont décidé, sur proposition de la Banque, de l'avenir du capital-participation émis en 2003.

Voir le communiqué de presse et le dossier en annexe.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 décembre 2004

BCVCOMM2112
EMPD_bons participations
BP-Conférence de presse 21.12.04 slides